

**ARRETE DE COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE
CONSEIL DE L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION DE BRETAGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.721-2, L. 721-3 et L. 719-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, notamment ses articles I. 721-1 à L.721-3 ;
Vu le décret 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils ESPE ;
Vu l'arrêté ministériel du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Rennes au sein de la communauté d'universités et établissements ;
Vu l'arrêté rectificatif du recteur de l'académie de Rennes fixant la composition du conseil d'école de l'ESPE en date du 11 octobre 2013 ;
Vu la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, l'école supérieure du professorat et de l'éducation devient, à compter du 1^{er} septembre 2019, institut national supérieur du professorat et de l'éducation, INSPE de Bretagne ;

ARRETE

Article 1

Pour les élections partielles au conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Bretagne du 13 novembre 2025, les bureaux de vote sont composés comme suit :

Site	Localisation	Composition	Collège
Site INSPE de Rennes	Salle 024B rdc 153, rue St-Malo 35043 Rennes	Présidente : Clarisse ERGAN-GILET Asseseurs : Jean-Yves GAULTIER Joël TOUPIN	A et D
Site INSPE de St-Brieuc	Bureau Accueil 20 rue Anatole France 22022 St-Brieuc	Présidente : Aurélie DENIS Assesseures : Séverine DECHAUDAT Faustine MÉGRET	D
Site INSPE de Vannes	Salle Orange, RDC 32, av. Roosevelt 56000 Vannes	Président : Thomas OBERLÉ Asseseurs : Laure COLLIN Jean-Michel LONCLE	D
Site INSPE de Quimper	Scolarité Pôle univ. P.J. Hélias 18, av. Plage des Gueux 29018 Quimper	Présidente : Anne MORVAN Assesseures : Marianne SICHLER Françoise SALAÛN Gwénola TANGUY	D
Site INSPE de Brest	Salle A01 8, rue d'Avranches 29200 Brest	Président : David CORRE Assesseures : Anne CHARLET- LE PARC Corinne STEPHAN-LEGRET	A et D

Article 2

Les bureaux de vote seront ouverts de 9h à 17h le jeudi 13 novembre 2025.

Article 3

La directrice de l'INSPE de Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Brest, le 10/10/2025

Le président
Et par délégation,
La directrice générale des services,




Brigitte BONIN